
Nombre de membres

en exercice: 14

Présents : 10

Votants: 12

Séance du 03 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trois novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 03 novembre 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Etienne BILLARD, Jean-Charles BRIDET, Clémence GILABERT, Frédéric IAMETTI, Yasminah LAMURE, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO

Représentés: Valérie GRANGER par Etienne BILLARD, Nathalie LACOUR par Pascal LARGE

Excuses:

Absents: Pierre COUTURIER, Kévin JUILLARD

Secrétaire de séance: Fatma ARDA

1. DÉLIBÉRATIONS

1.1 Travaux rue des Foreys

Le maire expose le projet de prolonger le cheminement partagé piétons / vélos rue des Foreys.

Le maire présente le plan de réalisation.

Le projet s'élève à environ 110 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Accepte le projet,

Décide d'engager les travaux de prolongement du cheminement partagé piétons / vélos rue des Foreys pour un montant d'environ 110 000 € HT,

Charge le maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

1.2 Projet d'une "chaufferie bois" pour la mairie, l'école et le restaurant scolaire : contrat de maîtrise d'œuvre pour la partie thermique

Afin de mener à bien l'installation d'une "chaufferie bois" desservant la mairie, l'école et le restaurant scolaire, le maire propose de signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'étude thermique Projelec pour un montant de 13 200 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Accepte l'offre du bureau d'étude thermique Projelec,

Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2. PROJET DE VIDÉOPROTECTION

Le maire propose de réaliser la vidéoprotection en plusieurs phases :

- 1ère phase : - école et mairie : caméras sur l'angle sud-ouest de la mairie
 - terrains communaux du centre bourg : caméras sur 1 mat central visualisant : place de la Cense et terrains de jeux
 - église ? : caméras visualisant rue de l'Eglise et intersection rue du Bourg-rue de l'Eglise (selon subvention allouée)
 - Enregistreur dans la mairie. Signaux reçus par une antenne sur la mairie.
 - réalisation 2024 impérativement
- 2ième phase (à la demande de la Gendarmerie) : rondpoint des Verres, visualisant route des Allemands et route de Juliéna, en lecture de plaques minéralogiques.

Pourra être réalisée en fonction des subventions accordées.

- 3^{ème} phase (à la demande de la Gendarmerie) : carrefour route des Cadots-
route des Galopières, carrefour route des Galopières-route de Juliéas.
Les phases 2 et 3 qui intéressent la Gendarmerie seront réalisées si les subventions
allouées le permettent.

Il est convenu avec la commune de Varennes de financer une caméra
positionnée au rondpoint Lidl visualisant la VC1. Fixation sur mat existant
appartenant à Varennes et enregistrement à Varennes. Une convention
Varennes-Vinzelles sera établie. Réalisation 2024.

3. TRAVAUX PAV BUCHARDIÈRES ET RÉFECTION DE LA RUE DE LA DES CLOSAILLES (après enfouissement des réseaux)

Le conseil municipal donne son accord sur les devis de la Société Eiffage :

- PAV : 25 200 HT (réalisé en coordination avec MBA qui fournit les
containers semi-enterrés)
- réfection de la rue des Closailles : 24 200 € HT (réalisation au printemps
2024, selon météo)

4. PRÉSENTATION DU RPQS eau (prix et qualité) et l'assainissement (rapports MBA) et du rapport MBA d'information sur la gestion de l'eau.

Ces différents rapports sont portés à la connaissance du conseil, comme cela doit
être fait. Il est consultable sur le site de la commune.

5. ZAER (Zones d'Accélération des Energies Renouvelables)

Le Maire informe.

Une loi du 10 mars 2023 demande aux communes de définir pour le 31 décembre
2023 des ZAER (acronyme traduit ci-dessus). Nous en avons été informés le 23
octobre ("... vous devez ...").

La loi dit que : "Après concertation du public ..., les communes identifient, par
délibération du conseil municipal, des zones d'accélération ...".

De quoi s'agit-il ?

- sur notre territoire sont exclues le nucléaire et l'éolien, ainsi que les implantations
sur les terres agricoles
- reste donc le photovoltaïque (sur toiture, au sol) et la méthanisation
- les zones identifiées pourraient le moment venu bénéficier de conditions
avantageuses (aides financières, fiscalité, ...) pour des investissements producteurs
d'ER ; pour l'heure il n'est pas précisé lesquelles.

La concertation du public sera faite lors de la réunion publique du 17 novembre
Le conseil municipal délibérera sur les bases suivantes :

- tenant compte de l'exiguïté de notre territoire communal (4 km²),
- d'un habitat pavillonnaire dispersé
- de l'absence de friches
- sont donc exclues les installations de méthanisation (autres que domestiques) et
les chaufferies collectives

Sont identifiées comme ZAER :

- les zones UA, 1UA, UB, UP et Uj : photovoltaïque sur toiture et au sol
- les zones UX, UXa, UXi : photovoltaïque sur toiture et au sol
- les zones N et Ni : photovoltaïque au sol

- école, mairie, restaurant scolaire : chaufferie bois

Nota :

- zones définies à notre PLU
- les zones A, Ap et Av (agricoles) sont donc exclues des ZAER
- sans préjuger des contraintes réglementaires actuelles (ABF, Zinondable, ...) qui pourraient évoluer
- sans non plus préjuger de la capacité de structures existantes à supporter de tels équipements.

6. DIVERS

- visite le 8/11 de nos conseillers départementaux (Géraldine Auray et Jean-François Cognard)
- visite le 9/11 du major Cochelin commandant la brigade de gendarmerie de Mâcon (dont nous dépendons)
- bulletin municipal 2023 en cours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Prochain conseil le municipal vendredi 1^{er} décembre 2023 à 20h00



